

PLAN LOCAL DE

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

2016-2020



Table des matières

Message du maire	4
À propos de l'arrondissement	5
Cinq plans locaux.....	6
Mise en contexte	7
Démarche de l'administration locale	9
Inventaire des émissions de GES et cibles de réduction (étapes 1 et 2 du programme PPC)	9
Volet corporatif.....	10
Volet collectif.....	11
Plan local de réduction des émissions de GES (étape 3 du programme PPC)	13
Liste des actions du Plan local de réduction des émissions de GES – volet corporatif	14
1. Secteur des bâtiments et des installations municipales	14
2. Secteur des matières résiduelles.....	15
3. Secteur de l'éclairage de rue et des feux de circulation	16
4. Secteur du transport.....	17
5. Autres actions	17
Liste des actions du Plan local de réduction des émissions de GES – volet collectif	18
1. Secteur résidentiel	18
2. Secteur institutionnel, commercial et industriel (ICI).....	18
3. Secteur du transport.....	19
4. Secteur des matières résiduelles.....	21
5. Autres actions	21
Mise en œuvre et suivi (étape 4 du programme PPC)	22
Conclusion	22
Annexe 1 – Bilan des actions réalisées de 2010 à 2015 – volet corporatif	23
Annexe 2 – Bilan des actions réalisées de 2009 à 2015 – volet collectif	24

Message du maire



Chers concitoyens et concitoyennes de Saint-Laurent,

Depuis les dernières années, les effets des changements climatiques se font de plus en plus sentir. Que ce soit par l'augmentation des épisodes de chaleur extrême ou de pluies torrentielles, la nature nous rappelle l'importance d'agir rapidement. Ainsi, dans le but de poser des gestes concrets à court terme, Saint-Laurent a voulu se doter d'un plan d'action réaliste pour les prochaines années. Cette feuille de route facilitera la mise en place de projets et d'initiatives afin de réduire progressivement les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans la communauté laurentienne.

Avant d'établir les priorités de ce plan d'action, nos équipes ont effectué un diagnostic de la situation sur le territoire par la réalisation d'un inventaire. Des enjeux importants ayant des impacts majeurs sur l'environnement ont été identifiés à deux niveaux : les opérations municipales et les activités réalisées par la communauté. En ayant un portrait clair de nos émissions de GES, il devenait plus facile d'établir des domaines d'intervention. Plusieurs unités administratives ont collaboré à l'élaboration de cette planification qui vise à marquer un moment important dans l'histoire de Saint-Laurent. En effet, pour la première fois, un arrondissement montréalais adopte un plan dédié exclusivement à la réduction des émissions de GES.

Ce document présente le fruit d'un travail concerté au sein de notre organisation. Avec ce plan, Saint-Laurent s'engage formellement à contrer du mieux possible les effets néfastes des changements climatiques. Il espère également créer un effet d'entraînement sur le reste de la communauté soit les citoyens et les partenaires, afin de les encourager à s'engager, eux aussi, pour le bien de la planète.

C'est maintenant qu'il faut agir! Il est temps de se mobiliser autour d'une mission commune : contribuer à diminuer les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle locale pour avoir un impact à l'échelle globale.

Le maire de Saint-Laurent,

A handwritten signature in black ink that reads "Alan DeSousa". The signature is written in a cursive, flowing style.

Alan DeSousa, FCPA, FCA

À propos de l'arrondissement



Situé au cœur de l'île de Montréal, Saint-Laurent bénéficie d'une position géographique enviable, d'une grande accessibilité au réseau autoroutier et collectif (train de banlieue, métro, bus) et d'une proximité avantageuse avec l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau. L'arrondissement compte quelque 103 000 habitants et s'étend sur plus de 43 km². Avec une croissance démographique dépassant 10 % (par rapport à environ 2 % pour l'ensemble de la métropole selon les dernières données disponibles), sa population a connu un bond de 30 % depuis 2001. Elle entretient un lien étroit avec l'immigration : 81 % des résidents proviennent de l'étranger ou ont un parent né dans un autre pays. Ainsi, plus de 165 communautés culturelles sont représentées. Saint-Laurent compte également 13 000 étudiants dans les deux cégeps sur son territoire.

De plus, l'arrondissement accueille aussi quelque 107 000 travailleurs, soit un nombre pratiquement égal à celui de ses habitants. Véritable locomotive économique avec ses 5000 entreprises et commerces, Saint-Laurent constitue le deuxième pôle d'emplois de la région métropolitaine après le centre-ville de Montréal et possède le plus grand parc technologique au Canada, soit le Campus Saint-Laurent de Technoparc Montréal. Il fait d'ailleurs partie du nouveau Pôle de l'Ouest, lequel regroupe environ 340 000 emplois.

Grâce à ses deux bibliothèques, à son Centre des loisirs, à son nouveau Complexe sportif, à son aréna, ainsi qu'à une cinquantaine de parcs, Saint-Laurent donne à ses résidents un accès facile à la culture, aux sports et aux loisirs. Le développement durable revêtant pour lui une grande importance, il tient compte de ses principes dans chacune de ses décisions.

Avec son vaste éventail de services et son dynamisme social et économique, Saint-Laurent constitue assurément une place de choix pour s'établir, pour les familles comme pour les entreprises.

Cinq plans locaux

La constante croissance à Saint-Laurent s'accompagne d'une augmentation proportionnelle des besoins de la population, ce que celle-ci a notamment exprimé lors des consultations Demain à Saint-Laurent en 2016. L'arrondissement s'efforce alors de combler ces demandes en accord avec sa mission :

Offrir des services municipaux de proximité de qualité supérieure et adaptés à une population multiculturelle, tout en consolidant sa position de pôle industriel d'envergure, et ce, en se basant sur les principes du développement durable.

C'est pourquoi l'administration laurentienne a décidé de produire simultanément, à l'issue de son Plan stratégique 2014-2017, une série de cinq plans locaux touchant les principaux secteurs de la vie municipale. Dans l'intérêt de la communauté, cette initiative permettra une planification intégrée et concertée des volets suivants : développement social, déplacements, culture, développement durable et réduction des émissions de gaz à effets de serre.



Ces plans sont accessibles à la population par plusieurs moyens, notamment sur le site Internet de l'arrondissement. Ils représentent la vision intégrée de l'administration laurentienne pour le Saint-Laurent de demain.

Mise en contexte

Selon la NASA¹, la température moyenne annuelle de la planète a augmenté de 1 °C depuis 1880. Bien qu'elle puisse sembler minime à première vue, cette hausse est très significative. En effet, la communauté scientifique internationale considère une hausse de 2 °C comme la limite supérieure à respecter pour éviter des conséquences graves – voire irréversibles – pour l'humanité². La science indique que les changements climatiques sont causés par les émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par les activités humaines. Ces changements nous affectent déjà de manière préoccupante à un rythme qui s'accélère rapidement.

Le réchauffement de la Terre a pour conséquence les changements climatiques. Que signifie cela exactement? Pour mieux comprendre, il importe de faire la différence entre météo et climat. C'est principalement la composante temporelle qui distingue la météo du climat. La météo est constituée d'événements qui se produisent dans l'heure, la journée ou la semaine pour les plus grosses perturbations. Le climat représente un ensemble d'événements météorologiques compilés sur une longue période. Le climat n'a pas de durée précise. Toutefois, les climatologues le considèrent généralement sur une période d'au moins 30 ans. La climatologie porte donc sur les conditions atmosphériques moyennes évaluées sur plusieurs années.

Comment les changements climatiques se manifestent-ils? Une multitude de phénomènes perceptibles et mesurables sont déjà présents : réduction de la banquise arctique, fonte des glaciers, acidification des océans, hausse du niveau des océans, augmentation de la fréquence et de l'intensité des catastrophes naturelles (sécheresses, feux de forêt, inondations, etc.)³. Nous savons aussi que les changements climatiques causent une augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes comme les fortes pluies, les tempêtes destructrices et les vagues de chaleur plus longues et plus intenses. À Montréal, la hausse des températures a notamment entraîné une réduction importante du nombre de jours avec couvert neigeux de 103 à 73 jours (-30 %) au cours des 30 dernières années⁴. Une augmentation de près de 30 % du nombre de cycles gel-dégel⁵ s'est aussi produite, causant des dommages substantiels aux infrastructures routières et bâties.

Dans un rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)⁶ publié en 2012, les conséquences de l'inaction sont éloquentes : « La dégradation et l'érosion de notre capital environnemental naturel risquent de se poursuivre jusqu'en 2050, entraînant des changements irréversibles qui pourraient mettre en péril les acquis de deux siècles d'amélioration des niveaux de vie. » Heureusement, les villes disposent de tous les outils pour lutter contre ce dérèglement climatique. Le plus important étant la volonté de changer les comportements nuisibles à l'environnement.

¹ NASA : <https://climate.nasa.gov/vital-signs/global-temperature/>

² GIEC : https://www.ipcc.ch/publications_and_data/ar4/wg1/en/ch6s6-es.html

³ Nations unies « Aperçu sur le changement climatique » : <http://www.un.org/fr/climatechange/glance.shtml>

⁴ Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020, p. 29
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/enviro_fr/media/documents/paccam_2015-2020_lesconstats.pdf

⁵ Ibid, p. 29

⁶ OCDE : <http://www.oecd.org/environment/oecd-environmental-outlook-1999155x.htm>

Les gaz à effet de serre et les changements climatiques

L'effet de serre est un phénomène naturel et essentiel permettant la conservation d'une partie de la chaleur provenant du rayonnement solaire à la surface de la Terre. Sans lui, la température moyenne de la planète serait de -18 °C au lieu de 15 °C . Les gaz à effet de serre (GES) les plus abondants dans la nature sont la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone (CO_2) et, dans une moindre mesure, le méthane (CH_4) et l'oxyde nitreux (N_2O). Il est aujourd'hui scientifiquement reconnu que les GES d'origine anthropique (humaine) amplifient ce phénomène naturel et, conséquemment, influencent le climat de la planète.

À l'échelle mondiale, trois gaz sont principalement responsables des changements climatiques : le CO_2 , le CH_4 et le N_2O . D'autres gaz, qui n'existaient pas naturellement avant l'ère industrielle, tels que l'hexafluorure de soufre (SF_6), les perfluorocarbures (PFC) et les hydrofluorocarbures (HFC), sont aujourd'hui présents dans l'atmosphère et accentuent le phénomène du réchauffement planétaire.

Source : Inventaire des émissions de gaz à effet de serre 2013 – collectivité montréalaise, Ville de Montréal, 2016.

En tant qu'organisation publique, l'arrondissement de Saint-Laurent a depuis plus d'une décennie identifié la protection de l'environnement comme une priorité. Au cours des dernières années, il a multiplié les initiatives écologiques visant à réduire, de façon directe ou indirecte, les émissions de gaz à effet de serre, que ce soit par l'adoption de plans et de règlements encadrant ses services municipaux ou par des programmes de sensibilisation auprès des citoyens et des employés. Ainsi, Saint-Laurent se joint aux autres municipalités à travers le monde afin de mettre sur pied un plan d'action pour lutter contre les changements climatiques.



Démarche de l'administration locale

Depuis son virage environnemental en 2004, l'arrondissement de Saint-Laurent fait preuve d'un grand leadership en matière de développement durable, en particulier en gestion des matières résiduelles et en protection de la biodiversité. Il s'est maintenant donné comme objectif clair de réduire son empreinte environnementale en intégrant la lutte aux changements climatiques à ses initiatives. Voilà pourquoi l'arrondissement a entrepris une démarche volontaire de réduction des GES en 2016.

Dans le cadre du programme Partenaires dans la protection du climat (PPC) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), l'arrondissement de Saint-Laurent a réalisé en 2016 un premier inventaire des émissions de GES sur son territoire. Saint-Laurent devenait ainsi le premier arrondissement municipal au Québec à procéder à un inventaire local détaillé de ses émissions de GES. Il s'agissait de la première des cinq étapes suivantes du programme PPC :

1. Établissement d'un inventaire et de prévisions des émissions de GES;
2. Établissement d'un objectif de réduction des émissions;
3. Élaboration d'un plan d'action local;
4. Mise en œuvre du plan d'action local;
5. Surveillance des progrès et présentation des résultats.

Le présent Plan local de réduction des émissions de GES (le Plan) répond à l'étape 3 de la démarche décrite ci-haut. Tout comme l'inventaire, ce plan d'action se décline en deux volets : corporatif, qui vise les activités municipales de l'arrondissement, et collectif, qui vise celles de l'ensemble de la collectivité laurentienne.

Inventaire des émissions de GES et cibles de réduction (étapes 1 et 2 du programme PPC)

Afin de réaliser un portrait global de ses émissions de GES en vue de les réduire, le premier inventaire des émissions de GES du territoire laurentien mené par l'arrondissement comportait les étapes suivantes :

- Identification et rencontre des acteurs concernés;
- Création d'un comité de travail;
- Détermination des sources potentielles d'émissions;
- Cueillette des données nécessaires et pertinentes;
- Réalisation des calculs en accord avec le protocole de la FCM et la norme ISO 14064⁷;
- Établissement d'un bilan des principales sources d'émissions;
- Présentation des résultats aux gestionnaires de l'arrondissement en vue de les influencer dans leur processus décisionnel.

L'inventaire a aussi permis de quantifier en tonnes de GES évitées l'impact de nombreuses actions déjà posées par l'arrondissement pour réduire son empreinte carbone aux niveaux corporatif et collectif, tout en répondant aux exigences de la norme ISO 14064. Les détails sur ces actions se trouvent aux annexes 1 et 2.

⁷ Norme ISO 14064 : Spécifications et lignes directrices, au niveau des organismes, pour la quantification et la déclaration des émissions et des suppressions des gaz à effet de serre.

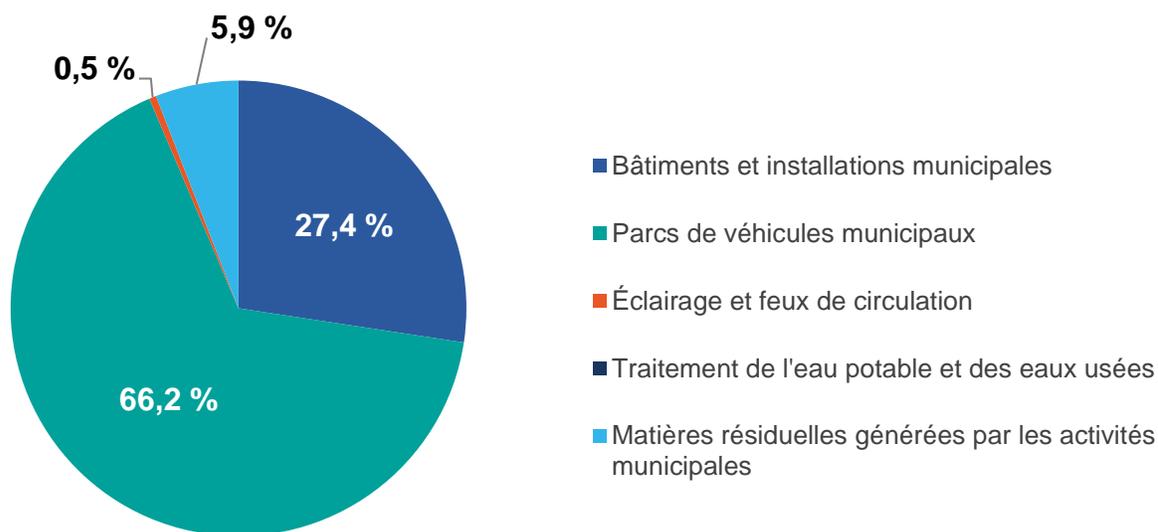
Puisque les activités municipales ont lieu sur le territoire de Saint-Laurent, les émissions de GES corporatives sont donc incluses dans les totaux de l'inventaire collectif. En effet, ces émissions sont comprises dans les secteurs des institutions, commerces et industries, du transport et des matières résiduelles. Ainsi, les émissions corporatives de Saint-Laurent représentent en quelque sorte un extrait de l'inventaire collectif avec toutefois une plus grande précision. À noter que les bases de calcul sont différentes de celles utilisées pour l'inventaire collectif et que les données sont traitées de façon indépendante.

Volet corporatif

L'inventaire corporatif de l'arrondissement de Saint-Laurent est la compilation des principales émissions de GES émises par les activités de l'entité municipale en 2010, l'année de référence choisie. Ces émissions ont été réparties en quatre grands secteurs, afin de respecter les exigences du programme PPC :

- Bâtiments et installations municipales;
- Parcs de véhicules municipaux;
- Éclairage de rue et feux de circulation;
- Matières résiduelles générées par les activités municipales.

Émissions de GES de l'arrondissement de Saint-Laurent en 2010 présentées par secteur



Cet inventaire inclut toutes les sources d'émissions directes et indirectes reliées à l'énergie, ainsi que les autres émissions indirectes⁸. Ainsi, le total des émissions de GES de l'arrondissement découlant des activités municipales s'élevait à 3835 tCO₂éq en 2010, soit 0,04 tCO₂éq par habitant. Il est à noter que les installations de traitement de l'eau potable et des eaux usées, incluant les stations de pompage, sont gérées par la Ville de Montréal. Les émissions de GES découlant de ces activités n'ont donc pas été incluses dans l'inventaire corporatif de l'arrondissement, et ce, en conformité avec les exigences du programme PPC.

⁸ Pour en savoir plus, consultez le rapport *Inventaire 2010 des émissions de GES de l'Arrondissement de Saint-Laurent (Inventaire corporatif)*, 27 septembre 2016.

Émissions de GES de l'arrondissement de Saint-Laurent en 2010 présentées par secteur

Secteur	Émissions de CO ₂ (t)	Émissions de CH ₄ (t)	Émissions de N ₂ O (t)	Émissions de réfrigérant (t)	Émissions de GES (tCO ₂ éq)
Bâtiments et installations municipales	1037	0,02	0,02	0,001	1051
Parcs de véhicules municipaux	2368 Biomasse non incluse : 23 t	0,1	0,2	0,08	2537
Éclairage et feux de circulation	17	0,002	0,001	0	21
Traitement de l'eau potable et des eaux usées	0	0	0	0	0
Matières résiduelles générées par les activités municipales	0 Biomasse non incluse : 445 t	11	0	0	226
Total	3422	11	0,2	0,08	3835

Tout en s'arrimant aux objectifs de réduction de la Ville de Montréal, Saint-Laurent s'est fixé un objectif de réduction des émissions corporatives de 25 % d'ici 2020 par rapport à 2010. La démarche a mené à la création d'un chiffrier de calcul des émissions de l'arrondissement qui permet de suivre les progrès. Ce chiffrier a été réalisé conformément au Protocole de PPC : Supplément Canadien au Protocole International d'Analyse des Émissions. À l'aide de cet outil, Saint-Laurent a estimé une réduction potentielle des émissions corporatives de 7,3 % grâce aux actions réalisées entre 2010 et 2015.

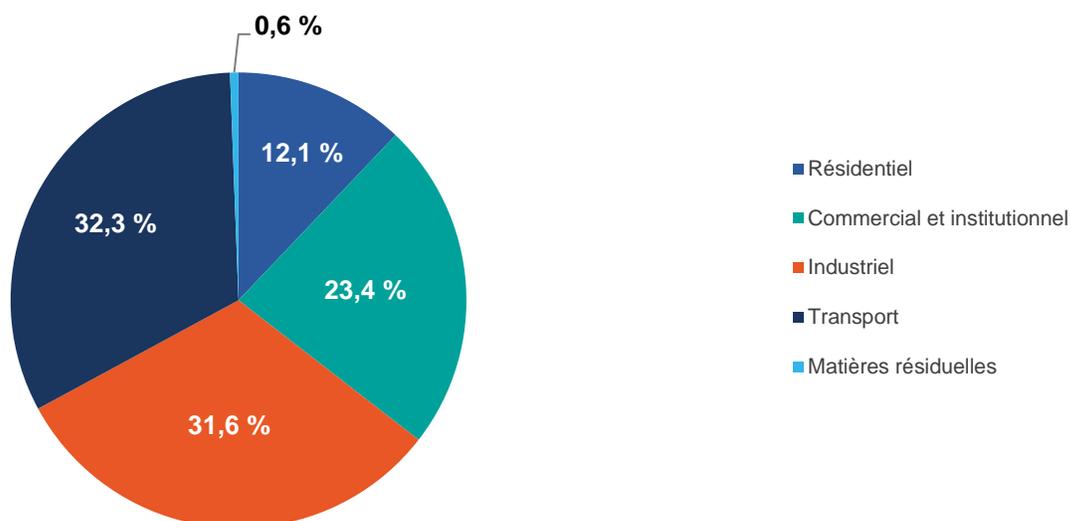
Entité	Année de référence (date début – date fin)	Cible de réduction pour le volet corporatif
Ville de Montréal	2002 – 2020	-30 %
Arrondissement de Saint-Laurent	2010 – 2020	-25 %

Volet collectif

L'inventaire de la collectivité laurentienne est la compilation des principales émissions de GES émises sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent en 2009, l'année de référence choisie. Ces émissions ont été réparties en cinq grands secteurs, afin de respecter les exigences du programme PPC :

- Bâtiments résidentiels;
- Bâtiments institutionnels et commerciaux;
- Bâtiments industriels;
- Transport;
- Matières résiduelles.

Émissions de GES de la collectivité laurentienne en 2009 présentées par secteur



Cet inventaire inclut les sources suivantes d'émissions directes et indirectes liées à l'énergie : la consommation d'énergie par les secteurs résidentiel, commercial, institutionnel et industriel, ainsi que la consommation de carburant pour le transport des résidents de la collectivité. Il inclut également les autres émissions indirectes associées à la décomposition des matières résiduelles dans les sites d'enfouissement technique (LET)⁹.

Ainsi, le total des émissions de GES de l'arrondissement découlant des activités de la collectivité s'élève à 712 154 tCO₂éq en 2009, soit 7,9 tCO₂éq par habitant.

Émissions de GES de la collectivité laurentienne en 2009 présentées par secteur

Secteur	Émissions de CO ₂ (t)	Émissions de CH ₄ (t)	Émissions de N ₂ O (t)	Émissions de GES (tCO ₂ éq)
Résidentiel	71 563 Biomasse non incluse : 64 787 t	574	7	86 175
Commercial et institutionnel	165 527	3	3	166 769
Industriel	221 650 Biomasse non incluse : 23 614 t	9	9	225 033
Transport	226 966	13	8	229 781
Matières résiduelles	0 Biomasse non incluse : 8700 t	209	0	4 396
Total	685 705	808	27	712 154

⁹ Pour en savoir plus, consultez le rapport *Inventaire 2009 des émissions de GES de la collectivité laurentienne (Inventaire collectif)*, 27 septembre 2016.

Tout en s'arrimant aux objectifs de réduction de la Ville de Montréal, Saint-Laurent s'est fixé un objectif de réduction des émissions collectives de 24 % d'ici 2020 par rapport à 2009. De façon similaire à l'inventaire corporatif, la démarche a mené à la création d'un chiffrier de calcul des émissions de l'arrondissement utilisé à l'interne qui permet de suivre les progrès. Ce chiffrier a été réalisé conformément au « Protocole de PPC : Supplément Canadien au Protocole International d'Analyse des Émissions ». À l'aide de cet outil, Saint-Laurent a estimé une réduction potentielle des émissions collectives de 0,3 % entre 2009 et 2015, malgré une hausse marquée de la population au cours de la même période.

Entité	Année de référence (date début – date fin)	Cible de réduction pour le volet collectif
Ville de Montréal	1990 - 2020	-30 %
Arrondissement de Saint-Laurent	2009 - 2020	-24 %

La Ville de Montréal s'est engagée, à travers son plan Montréal durable 2016-2020 de la collectivité montréalaise, à réduire de 80 % les émissions de GES de la collectivité d'ici 2050, par rapport à 1990. L'arrondissement de Saint-Laurent souscrit à cet objectif ambitieux. Plus précisément, le Plan local de réduction des émissions de GES de Saint-Laurent s'inscrit dans une grande diversité d'actions du plan Montréal durable 2016-2020 et touche directement le transport, les bâtiments, la gestion des matières résiduelles et la mobilisation citoyenne. Voici les principales actions concernées du plan montréalais :

- Action 1 : Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun.
- Action 2 : Électrifier et optimiser les transports montréalais.
- Action 3 : Augmenter le nombre de bâtiments durables à Montréal.
- Action 6 : Réduire et valoriser les matières résiduelles.
- Action 18 : Mobiliser les organisations, les citoyens et les employés.

Plan local de réduction des émissions de GES (étape 3 du programme PPC)

Le choix des actions retenues pour ce Plan a été guidé par les principes du développement durable. La sélection s'est aussi basée sur des priorités établies par l'arrondissement dans sa planification stratégique. De plus, seules les actions à la portée de l'arrondissement et à l'intérieur de ses champs de compétences ont été retenues afin d'assurer leur réalisation. En effet, la démarche de réduction des émissions de GES s'inspire d'une vision intégrée du conseil municipal au niveau de la gestion de l'environnement sur son territoire. Elle tend également vers le concept de zéro émission de GES. Elle est menée en lien étroit avec son Plan local de développement durable, sa Politique environnementale, son Plan local de déplacements, son Plan fraîcheur ainsi que son Système de gestion environnementale (SGE) certifié ISO 14001.

De plus, l'arrondissement a mené en 2016 une démarche de consultation citoyenne afin de connaître les aspirations de la communauté en matière de développement durable. Cette initiative a stimulé la mobilisation citoyenne pour l'amélioration de la qualité de vie et la réduction de l'empreinte écologique.

L'inventaire des émissions de GES constitue le point de départ de la démarche et fait le portrait de la situation, alors que le présent Plan sert de moteur de changement. Au terme de ce processus, l'arrondissement espère atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES qu'il s'est fixés en vue de limiter les effets néfastes associés à un climat dérégulé. Il souhaite également tirer profit de la synergie entre diverses mesures d'atténuation des changements climatiques et des mesures d'adaptation. C'est pourquoi une attention particulière a été portée à l'intégration d'actions de réduction ayant également un effet positif sur la résilience face aux changements climatiques.

Liste des actions du Plan local de réduction des émissions de GES – volet corporatif

Les actions du Plan local de réduction des émissions de GES – volet corporatif de Saint-Laurent s'échelonnent de 2016 à 2020 afin de s'arrimer avec le Plan de réduction des émissions de GES corporatives de la Ville de Montréal 2013-2020. Les actions ayant un effet positif sur la résilience face aux changements climatiques sont accompagnées d'un astérisque (*).

1. Secteur des bâtiments et des installations municipales

Actions	Indicateurs de performance	Début	Fin
1. Rénover la toiture de six bâtiments municipaux selon les principes de toits pâles et verts en concordance avec la réglementation sur le zonage.*	<ul style="list-style-type: none"> Rénovation des toitures pour les bâtiments suivants : <ul style="list-style-type: none"> Développement économique Saint-Laurent Centre des loisirs Ateliers municipaux Chalets des parcs Alexis-Nihon, Bourbonnière et Decelles 	2016	2019
2. Éliminer le mazout comme source d'énergie dans tous les bâtiments municipaux.	<ul style="list-style-type: none"> Consommation de mazout évitée en litres à la mairie d'arrondissement et pour les chalets des parcs Gohier et Cousineau. 	2017	2020
3. Réduire la consommation énergétique globale des bâtiments municipaux.	<ul style="list-style-type: none"> Diminution de la consommation en GJ d'électricité, de gaz naturel et de mazout des bâtiments municipaux. 	2017	2020
4. Verdir le mur sud des Ateliers municipaux.*	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation du mur vert. Réduction de la consommation énergétique du bâtiment. 	2018	2018
5. Obtenir la certification BOMA BEST pour la mairie d'arrondissement.*	<ul style="list-style-type: none"> Obtention de la certification. 	2019	2020



2. Secteur des matières résiduelles

Actions	Indicateurs de performance	Début	Fin
6. Implanter la collecte des matières organiques dans les sept bâtiments municipaux principaux.	<ul style="list-style-type: none"> • Implantation de la collecte des matières organiques dans les bâtiments municipaux. • Augmentation de la quantité de matières résiduelles valorisées dans les bâtiments suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Mairie d'arrondissement - Ateliers municipaux - Centre des loisirs - Bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent - Bibliothèque du Boisé - Aréna Raymond-Bourque - Complexe sportif 	2016	2017
7. Élaborer une directive sur les matières résiduelles et l'appliquer aux sept bâtiments municipaux principaux.	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption de la directive par l'arrondissement. • Application de la directive dans les bâtiments suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Mairie d'arrondissement - Ateliers municipaux - Centre des loisirs - Bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent - Bibliothèque du Boisé - Aréna Raymond-Bourque - Complexe sportif 	2017	2020
8. Maintenir le programme ICI ON RECYCLE! et l'étendre aux sept bâtiments municipaux principaux.	<ul style="list-style-type: none"> • Obtention et maintien des certifications ICI ON RECYCLE! • Augmentation de la quantité de matières résiduelles valorisées dans les bâtiments suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Mairie d'arrondissement - Ateliers municipaux - Centre des loisirs - Bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent - Bibliothèque du Boisé - Aréna Raymond-Bourque - Complexe sportif 	2017	2020
9. Étendre le camp Zéro Déchet à l'ensemble des camps de jour.	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la quantité de matières résiduelles générées par les camps de jour. • Augmentation du nombre de camps de jour participants. • Nombre d'enfants participants. 	2018	2020



3. Secteur de l'éclairage de rue et des feux de circulation

Actions	Indicateurs de performance	Début	Fin
10. Remettre en fonction l'éolienne du parc Philippe-Laheurte.*	<ul style="list-style-type: none"> Remise en fonction de l'éolienne. Production d'électricité de l'éolienne du parc Philippe-Laheurte. 	2017	2018
11. Effectuer la conversion des lampadaires au DEL.	<ul style="list-style-type: none"> Diminution de la consommation électrique pour l'éclairage de rue. Nombre de lampadaires convertis au DEL 	2017	2019
12. Améliorer l'éclairage périphérique de la mairie d'arrondissement en remplaçant les lampadaires actuels par des DEL.	<ul style="list-style-type: none"> Diminution de la consommation électrique pour l'éclairage de rue. 	2018	2018
13. Lancer un projet pilote de lampadaires solaires.*	<ul style="list-style-type: none"> Consommation électrique évitée des lampadaires. 	2019	2020



4. Secteur du transport

Actions	Indicateurs de performance	Début	Fin
14. Former à l'écoconduite les employés municipaux utilisant un véhicule dans le cadre de leurs fonctions et faire régulièrement des rappels de cette formation.	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du nombre d'employés formés. 	2017	2020
15. Sensibiliser les employés à la lutte contre le moteur au ralenti.	<ul style="list-style-type: none"> Campagnes de sensibilisation réalisées. Nombre d'employés sensibilisés. 	2017	2020
16. Réduire la fréquence de tonte des pelouses de certains espaces publics.*	<ul style="list-style-type: none"> Consommation de carburants évitée pour les équipements hors route. Réduction des épisodes de tontes. 	2017	2020
17. Instaurer une politique de vidéoconférence pour limiter les déplacements des employés dans le cadre de leurs fonctions.	<ul style="list-style-type: none"> Adoption de la politique de vidéoconférence par l'arrondissement. 	2018	2018
18. Inclure un ensemble de clauses favorisant la réduction des GES, telles que la présence de coupe-moteurs et de chauffe-cabines, dans les appels d'offres de l'arrondissement impliquant l'utilisation de véhicules.	<ul style="list-style-type: none"> Présence de clauses de réduction des GES incluses dans les appels d'offres. 	2018	2020

5. Autres actions

Actions	Indicateurs de performance	Début	Fin
19. Mettre en œuvre un processus de certification pour des événements corporatifs écoresponsables qui fait notamment la promotion du concept de Zéro Déchet.	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du processus de certification. 	2017	2018
20. Sensibiliser les employés municipaux à la lutte contre les changements climatiques (impacts, adaptation, atténuation).	<ul style="list-style-type: none"> Campagnes de sensibilisation réalisées. Nombre d'employés sensibilisés. 	2017	2020



Liste des actions du Plan local de réduction des émissions de GES – volet collectif

Les actions du Plan local de réduction des émissions de GES – volet collectif de Saint-Laurent s'échelonnent de 2016 à 2020 afin de s'arrimer avec le Plan de réduction des émissions de GES de la collectivité de la Ville de Montréal 2013-2020. Les actions ayant un effet positif sur la résilience face aux changements climatiques sont accompagnées d'un astérisque (*).

1. Secteur résidentiel

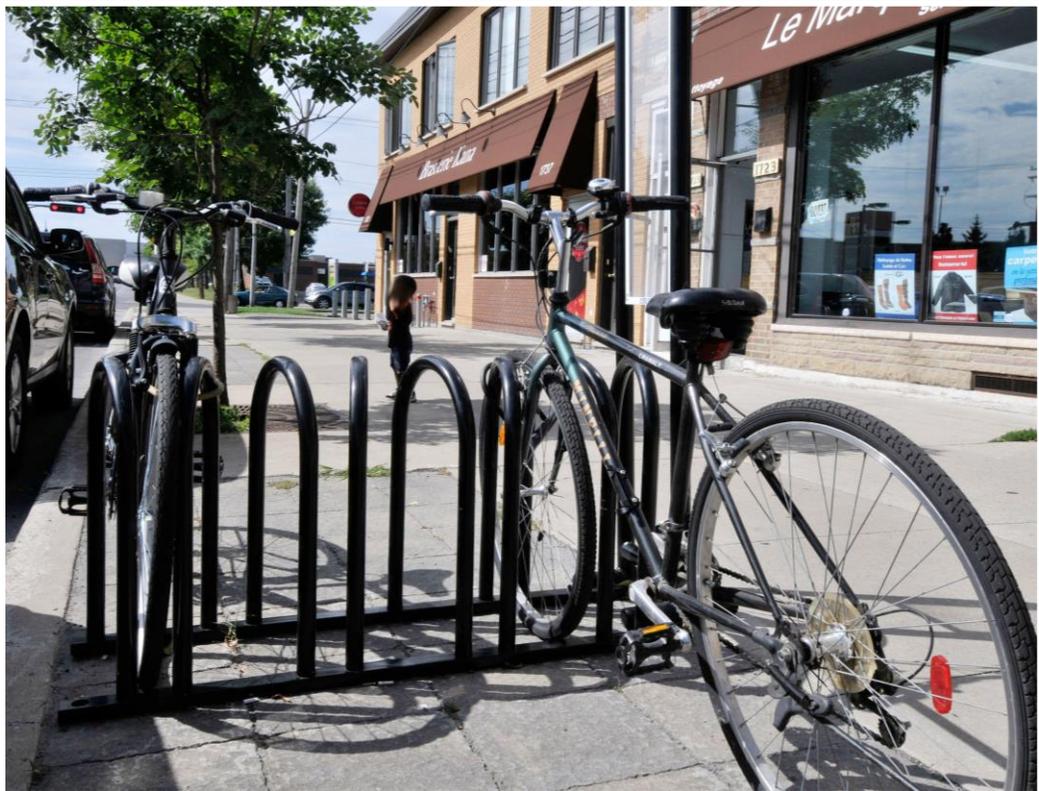
Actions	Indicateurs de performance	Début	Fin
1. Offrir une subvention d'un maximum de 50 % du prix d'achat d'une tondeuse sans carburant, jusqu'à concurrence de 75 \$ du prix d'achat.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de subventions octroyées. 	2017	2020
2. Promouvoir les programmes d'économie d'énergie en vigueur.*	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de communications réalisées pour promouvoir les programmes. 	2018	2020
3. Inciter les propriétaires résidentiels à participer à des programmes de conversion du mazout.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de systèmes remplacés. • Consommation de mazout évitée. 	2018	2020
4. Organiser des conférences publiques sur le thème des changements climatiques (impacts, adaptation, atténuation).	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de conférences organisées. • Nombre de participants aux conférences. 	2018	2020

2. Secteur institutionnel, commercial et industriel (ICI)

Actions	Indicateurs de performance	Début	Fin
5. Inciter les entreprises chauffant au gaz naturel à s'approvisionner en biogaz.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises ayant converti leur système au biogaz. • Consommation de gaz naturel évitée. 	2017	2020
6. Établir un diagnostic des institutions, commerces et industries (ICI) qui utilisent le mazout comme source d'énergie.	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic réalisé. • Nombre d'ICI qui utilisent le mazout comme source d'énergie. 	2018	2020
7. Encourager les toits verts et les murs végétalisés dans les institutions, commerces et industries (ICI).*	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets de toits verts et de murs végétalisés réalisés dans les ICI. • Consommation énergétique évitée. 	2018	2020
8. Développer un programme qui encourage la lutte aux changements climatiques au sein des employés des ICI.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises participantes. • Nombre d'employés sensibilisés. 	2018	2020

3. Secteur du transport

Actions	Indicateurs de performance	Début	Fin
9. Réduire la fréquence de passage des camions de collecte de déchets dans les immeubles de 8 logements et moins.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de collectes des déchets évitées par année. 	2016	2016
10. Développer le réseau cyclable de manière à relier les différents pôles d'activité et à assurer sa continuité en complémentarité avec le transport collectif.	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre et de l'étendue des voies cyclables sur le territoire de l'arrondissement. 	2017	2020
11. Aménager des espaces de stationnement avec des bornes de recharge pour les véhicules électriques dans les stationnements et sur la voie publique.*	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de stationnements réservés pour les véhicules électriques. • Augmentation du nombre de bornes de recharge. 	2017	2020
12. Offrir un soutien au projet pilote de la plateforme Netlift ainsi qu'à toute initiative de jumelage dans le domaine du transport.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'utilisateurs de Netlift. • Distance parcourue en co-voiturage. • Nombre d'initiatives de jumelage dans le domaine du transport. 	2017	2020
13. Examiner des pistes de solution pour optimiser le transport de marchandises sur les infrastructures routières de l'arrondissement.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pistes de solution identifiées. 	2017	2020
14. Installer des abris à vélos aux bâtiments municipaux.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'abris à vélos installés. 	2018	2018
15. Promouvoir les déplacements actifs chez les enfants et leurs parents pour les trajets domicile-école-travail-loisir.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'initiatives citoyennes ayant fait la demande pour une signalisation adaptée à des déplacements actifs. 	2018	2020
16. Appliquer le règlement sur la nuisance causée par un véhicule moteur à proximité des écoles et des garderies.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions de sensibilisation effectuées • Nombre d'avis d'infraction distribués aux contrevenants à la réglementation municipale 	2018	2020
17. Augmenter le nombre de supports à vélos dans les lieux publics et aux abords des bâtiments municipaux.	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de supports à vélos. 	2018	2020
18. Promouvoir la Journée sans voiture et le Park(ing) Day.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions promotionnelles. • Nombre de participants. 	2018	2020
19. Inciter l'installation de bornes de recharge électrique pour tous les types de nouvelles constructions ou lors de rénovations majeures.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bornes de recharge installées. 	2018	2020
20. Encourager l'autopartage en offrant des vignettes pour les secteurs résidentiels.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de vignettes distribuées. 	2019	2020



4. Secteur des matières résiduelles

Actions	Indicateurs de performance	Début	Fin
21. Implanter la collecte des matières organiques pour les immeubles de 5 à 8 logements.	<ul style="list-style-type: none"> Implantation de la collecte des matières recyclables et organiques. Quantité de matières résiduelles valorisées. 	2016	2016
22. Dans le cadre du programme Mon école écolo, adopter la thématique de la collecte des matières organiques pour 2016-2018 et la thématique de la sensibilisation aux changements climatiques (impacts, adaptation et atténuation) pour 2019-2020.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'écoles participantes. Quantité de bacs distribués. Nombre d'élèves sensibilisés. Mesures mises en place pour lutter contre les changements climatiques. 	2016	2020
23. Instaurer un programme de subventions de couches lavables.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de subventions octroyées. Quantité de matières résiduelles détournées de l'enfouissement. 	2016	2020
24. Favoriser la réduction du volume des bacs à déchets et l'augmentation du volume des bacs de matières recyclables et organiques.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de modifications de volume de bacs effectués. 	2017	2020
25. Lancer un projet pilote de collecte des matières recyclables et organiques dans le parc Hartenstein.	<ul style="list-style-type: none"> Implantation de la collecte des matières recyclables et organiques dans le parc. Quantité de matières résiduelles valorisées. 	2018	2019
26. Implanter la collecte des matières recyclables et organiques dans un plus grand nombre d'industries, de commerces et d'institutions (ICI).	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la quantité de matières résiduelles valorisées Augmentation du nombre d'ICI desservis 	2018	2020

5 Autres actions

Actions	Indicateurs de performance	Début	Fin
27. Concevoir un corridor de biodiversité.*	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'arbres et d'arbustes plantés. Superficie aménagée en corridor naturel. 	2016	2020
28. Planter des arbres dans le boisé du parc Marcel-Laurin.*	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'arbres et d'arbustes plantés. 	2016	2020
29. Mettre en œuvre un processus de certification pour des événements écoresponsables tenus sur le territoire de Saint-Laurent.	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du processus de certification. Nombre d'événements écoresponsables tenus. Nombre d'organisations participantes. Nombre de subventions octroyées. 	2017	2020
30. Organiser une distribution d'arbres dans le cadre de la Journée de la biodiversité.*	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'arbres distribués. 	2018	2020

Mise en œuvre et suivi (étape 4 du programme PPC)

La mise en œuvre des actions du Plan a débuté en 2016. L'arrondissement a d'ailleurs déjà complété cinq actions du Plan et dix autres sont aussi en cours de réalisation. La mise en œuvre se poursuivra de 2017 à 2020 pour les actions restantes.

L'atteinte des objectifs de ce Plan repose sur des indicateurs de performance qui permettent une reddition de comptes claire. Un outil de suivi des émissions de GES a été élaboré afin d'évaluer régulièrement les progrès. Le suivi de la mise en œuvre des actions du Plan sera effectué en continu. Chaque unité administrative municipale sera aussi mise à contribution annuellement pour souligner les bonnes pratiques et les améliorations potentielles à apporter. Par ailleurs, la cinquième et dernière étape du programme PPC exige notamment un suivi des progrès. À cet effet, une mise à jour de l'inventaire des émissions de GES corporatives et collectives de l'arrondissement est prévue en 2018. Le Plan local de réduction des émissions de GES est donc un document adapté et évolutif qui a été conçu pour en assurer un suivi complet.

Conclusion

Le présent Plan résulte d'un processus de réflexion inclusif et participatif. Sa mise en œuvre permettra de mettre de l'avant des actions adaptées à la réalité locale de la collectivité laurentienne et de l'entité municipale à son service. Grâce à l'inventaire réalisé à l'automne 2016, l'arrondissement de Saint-Laurent possède déjà un portrait détaillé de ses émissions municipales et collectives. L'intégration du Plan comme stratégie environnementale dans les priorités d'arrondissement permet maintenant de passer du diagnostic à l'action. Cette stratégie représente en soi un aspect novateur qui s'harmonise avec l'approche en développement durable préconisée par l'arrondissement.



La démarche volontaire entreprise par Saint-Laurent, rendue publique notamment dans le cadre du programme PPC, sera facilement reproductible par les autres arrondissements et villes de l'agglomération de Montréal, voire par d'autres municipalités canadiennes. L'arrondissement de Saint-Laurent prévoit également communiquer régulièrement la progression de son Plan à la population grâce à une stratégie de communication efficace.

Pour qu'elle soit significative, la réduction des émissions de GES exige des changements de paradigme et de comportements à petite et à grande échelle. Pour que ce projet soit mobilisateur et durable, l'arrondissement déploie des efforts considérables pour le partage de données, la création de processus de suivi ainsi que la communication avec les acteurs du milieu, y compris les citoyens, les partenaires et les employés municipaux.

Ainsi, la démarche évolutive de lutte et d'adaptation aux changements climatiques entreprise par Saint-Laurent permettra d'accroître la résilience de l'arrondissement et d'améliorer la qualité de vie et la santé des citoyens.

Annexe 1 – Bilan des actions réalisées de 2010 à 2015 – volet corporatif

Volet corporatif (2010-2015)				
N°	Actions	Catégories	Début	Fin
1.	Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments municipaux.	Bâtiments et installations municipales	2010	2015
2.	Mettre en place un programme rigoureux de maintenance préventive des véhicules.	Parcs de véhicules municipaux	2010	2015
3.	Améliorer la flotte de véhicules de l'arrondissement.	Parcs de véhicules municipaux	2010	2015
4.	Mettre en place le Plan local de développement durable.	Autres catégories	2011	2015
5.	Former les employés à l'écoconduite.	Parcs de véhicules municipaux	2013	2014
6.	Adopter une politique interne dans le but de favoriser l'utilisation de plantes couvre-sol demandant peu d'entretien.	Autres catégories	2013	2015
7.	Encourager la réduction de papier auprès des employés.	Matières résiduelles	2013	2015
8.	Convertir l'éclairage de rue au DEL.	Éclairage et feux de circulation	2014	2015

Annexe 2 – Bilan des actions réalisées de 2009 à 2015 – volet collectif

Volet collectif (2009-2015)				
N°	Actions	Catégories	Début	Fin
1.	Mettre en place une collecte des matières organiques.	Matières résiduelles	2009	2015
2.	Sensibiliser les citoyens au compostage domestique.	Matières résiduelles	2009	2015
3.	Augmenter la canopée.	Autres catégories	2009	2015
4.	Offrir une subvention pour l'achat de barils récupérateurs d'eau de pluie.	Bâtiments résidentiels	2010	2015
5.	Promouvoir l'obtention de la certification LEED des bâtiments présents sur le territoire de l'arrondissement.	Bâtiments résidentiels, institutionnels, commerciaux et industriels	2010	2015
6.	Mettre en place une collecte des résidus encombrants valorisables.	Matières résiduelles	2010	2015
7.	Mettre en place une patrouille verte.	Matières résiduelles	2010	2015
8.	Mettre en place des lieux de dépôts des résidus domestiques dangereux (RDD).	Matières résiduelles	2010	2015
9.	Mettre en place une collecte des appareils de réfrigération.	Matières résiduelles	2010	2015
10.	Offrir des bacs de récupération pour les matières recyclables et organiques aux établissements scolaires volontaires.	Matières résiduelles	2010	2015
11.	Créer une section d'information sur le site Internet de l'arrondissement réservée à la gestion des matières résiduelles.	Matières résiduelles	2010	2015
12.	Adopter une réglementation sur la collecte des matières résiduelles.	Matières résiduelles	2010	2015
13.	Mettre en place le programme Alter-Auto.	Transport	2010	2015
14.	Sensibiliser la collectivité à l'herbicyclage.	Matières résiduelles	2011	2015
15.	Mettre en place une campagne de sensibilisation sur la sécurité à proximité des établissements scolaires.	Transport	2011	2015
16.	Créer les îlots de fraîcheur Henri-Bourassa et Cavendish.	Autres catégories	2012	2013

Volet collectif (2009-2015)

N°	Actions	Catégories	Début	Fin
17.	Modifier la réglementation afin d'encourager la construction de toits pâles et végétalisés.	Bâtiments institutionnels, commerciaux et industriels	2014	2015
18.	Mettre en place un système de lecture de positionnement des camions de collecte (<i>Radio Frequency Identification</i>).	Matières résiduelles	2014	2015
19.	Interdire le service au volant dans les zones résidentielles.	Transport	2014	2015
20.	Réduire la fréquence de la collecte des déchets auprès des immeubles de 4 logements et moins.	Matières résiduelles	2015	2015
21.	Créer un guide pratique pour le tri des matières organiques.	Matières résiduelles	2015	2015
22.	Offrir des ateliers de formation et de promotion de la collecte des matières organiques.	Matières résiduelles	2015	2015
23.	Modifier le règlement sur le zonage afin de rendre obligatoire la mise en place du Plan de gestion des déplacements pour les entreprises ayant 100 cases de stationnement et plus.	Transport	2015	2015
24.	Installer des bornes de recharge pour véhicules électriques.	Transport	2015	2015

Arrondissement de Saint-Laurent

Auteurs

Charles Beaudette
Marilou Deschênes
Pascale Giroux-Denis
Macarena Lobos
Laurence Tacquet

Collaborateurs internes

Gaby Beulac
Myrna Bettati
Stéphane Boutin
Jacinthe Daprato
Bryan Wang

Collaborateurs externes

Développement économique Saint-Laurent
Enviro-Accès
MOBA/Mobilité alternative
VertCité

L'arrondissement remercie chaleureusement ses partenaires institutionnels et communautaires, de même que les citoyens et les employés municipaux qui ont participé à l'élaboration de ce plan.

© 2017, **Ville de Montréal - Arrondissement de Saint-Laurent**. Tous droits réservés.

La préparation du présent plan a été réalisée avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et administré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré cet apport, les opinions exprimées sont celles des auteurs, et la Fédération canadienne des municipalités et le gouvernement du Canada n'assument aucune responsabilité à leur égard.

   /ArrSaintLaurent
#SaintLaurentMTL

saint-laurent@ville.montreal.qc.ca
ville.montreal.qc.ca/saint-laurent

Août 2017